



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## élargissement

Question écrite n° 96677

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne. La Commission européenne a récemment reporté à « au plus tard début octobre » sa recommandation sur la date d'entrée dans l'UE de la Roumanie et de la Bulgarie. L'adhésion à l'UE de ces deux pays se fera en 2007 ou en 2008. La Commission fera un rapport sur les progrès que feront la Bulgarie et la Roumanie pour résoudre les problèmes restants au plus tard début octobre. Sur cette base, elle étudiera si la date de leur adhésion à l'UE au 1er janvier 2007 peut être maintenue. La Bulgarie et la Roumanie ont signé en avril 2005 un traité d'adhésion à l'UE qui prévoit leur adhésion au 1er janvier 2007 mais permet aux Vingt-Cinq, sur recommandation de Bruxelles, de reporter cette entrée d'un an si les deux pays ne sont manifestement pas prêts. Pour être prêts d'ici à la fin de l'année, Sofia et Bucarest devront faire des progrès dans plusieurs domaines, notamment en matière judiciaire, de sécurité alimentaire et de gestion des fonds européens. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

La Commission a présenté le 16 mai dernier son rapport de suivi sur la préparation de la Bulgarie et de la Roumanie à l'adhésion, sept mois avant la date prévue pour leur entrée dans l'Union européenne. Ce rapport sérieux et objectif souligne le travail considérable qui a été accompli par les gouvernements roumain et bulgare depuis le mois d'octobre dernier et les progrès réalisés par ces pays dans leur préparation à l'adhésion. Mais il constate aussi la persistance de certaines difficultés, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Sur cette base, la Commission considère donc que la Bulgarie comme la Roumanie devraient être prêtes à adhérer à l'UE le 1er janvier 2007, à condition qu'elles prennent sans délai des mesures pour remédier aux difficultés les plus importantes, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du système judiciaire et la lutte contre le crime organisé et la corruption. La Commission présentera, au plus tard en octobre prochain, son appréciation définitive sur le maintien de la date du 1er janvier 2007. La France a soutenu depuis le début la marche vers l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. L'Assemblée nationale a adopté, le 27 juin dernier, le projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. Il faut désormais que ces deux pays réalisent les derniers progrès nécessaires pour que les conditions en vue de leur adhésion le 1er janvier 2007 puissent être réunies. À cet égard, la France se félicite que les autorités bulgares et roumaines aient réaffirmé, suite à la publication du rapport de la Commission, leur détermination à résoudre les difficultés restantes et qu'elles aient adopté à cette fin des plans d'action élaborés en concertation avec la Commission.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96677

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 juin 2006, page 6069

**Réponse publiée le** : 26 septembre 2006, page 10049